

Postfax



No 34
Octobre 2006

POSTES

PROCHAINE

Editorial

Agenda 2007 :

Bilan du grand changement culturel !

Approuvé à l'unanimité en 2003, les objectifs initiaux de l'agenda 2007 sont de réaliser de profonds changements internes pour permettre à l'Entreprise des P&T d'affronter la concurrence et de s'adapter aux nouvelles contraintes de la libéralisation relatives aux services des télécommunications, postaux et financiers postaux.

Trois ans plus tard, on est en droit de se poser la question du bilan des activités des 14 groupes de travail (Task Force) et des décisions prises par le Conseil d'Administration sur base des propositions du Comité de Direction :

Bilan pour le personnel :

D'un côté, le personnel se voit confronté à une dégradation croissante de ses conditions de travail, une baisse des salaires et des indemnités accessoires, l'introduction d'un salaire social minimum, une diminution continue des effectifs, une réorganisation axée sur une très forte centralisation avec un transfert de compétence quasi absent et donc une perte d'efficacité programmée pour le court terme.

D'un autre côté, le management s'octroie des avantages en nature et de primes importantes qui ne sont guère en relation avec leurs responsabilités collégiales.

Bilan pour l'Etat-proprétaire :

On constate de plus en plus la mise en place d'une perte de contrôle et d'une baisse des revenus directs de l'Entreprise des P&T par une externalisation des services relevant du corps-business et du chiffre d'affaires, où l'égoïsme et le cynisme d'actionnaires minoritaires sont roi. On sait que ce style de management, dépassé depuis des décennies, entraîne le cloisonnement de l'information du management par un contrôle démesuré et une surveillance abusive. Il produit l'absence d'enthousiasme et tue l'envie d'innover ou de prendre des risques. Le climat social est confronté à cette politique qui anéantit, à terme, la collaboration, la coopération et la solidarité.

Il est temps de réagir !

Face à ce bilan néfaste pour notre personnel, pour l'Etat-proprétaire et, à terme, pour nos clients, le Syndicat des P&T doit réagir pour redresser cette situation qui nuit au développement du Groupe EPT.

Faut-il rappeler que l'Entreprise des P&T s'est taillée, depuis plus de 150 ans, une place de choix sur son marché et qu'elle fait aujourd'hui de nombreux envieux!

Faut-il rappeler que ce grand succès a été porté par plusieurs générations d'hommes et de femmes qui l'ont construit chaque jour dans un climat de confiance, dans un esprit de loyauté et portés par une seule passion : celle de contribuer à ce que notre petit pays progresse dans ce monde en bouillonnement où tout se « complexifie »!

Travailler à long terme avec nos agents et l'Etat-proprétaire est indispensable à la pérennité de l'Entreprise des P&T, notamment pour faire face à l'explosion de l'information, à l'augmentation de la complexité et, paradoxalement, à la contraction du temps.

Au cours de la réunion de bilan annuel de l'agenda 2007 en décembre, je vous garantie que les représentants du Syndicat des P&T vont montrer du doigt les anomalies constatées, les abus de pouvoir et les dysfonctionnements de la nouvelle structure organisationnelle du groupe EPT.

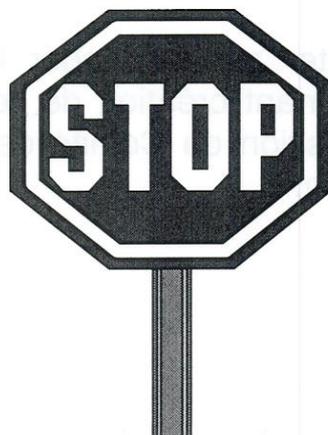
En effet, suite aux transferts d'activités propres aux P&T dans des filiales, une partie du chiffre d'affaires de l'Entreprise échappe au contrôle de l'organe principal de la maison-mère, en l'occurrence le Conseil d'Administration des P&T.

Ce phénomène est particulièrement flagrant dans le chef de LuxGSM S.A. où 4 membres du Comité de Direction de l'EPT font partie du Conseil d'Administration de LuxGSM. Il s'ensuit que les décisions prises au niveau de LuxGSM ne sont plus traitées au sein de l'EPT et de ce fait contournent le droit de regard sur les activités du Comité de Direction que confère la loi au Conseil d'Administration des P&T.

Partant il y a lieu d'intégrer dans tous les conseils d'administration un représentant de l'Etat-proprétaire et un représentant du personnel de l'Entreprise des P&T.

A côté de cela, il sera exigé les redressements qui s'imposent afin de restaurer la confiance qui fait défaut à peu près partout et de remettre l'intérêt de l'Entreprise des P&T et de son personnel au premier plan!

Jean-Marie Heyder



Avantages pour le personnel Revendications

Offre Intégral : Prix 0 €

En date du 21 juin 2006 le Syndicat des P.et T. a remis une nouvelle proposition au Comité de Direction pour faire bénéficier le personnel de l'Entreprise des P&T des avantages de la formule « Intégral ». Aucune réponse de la part de la direction ne nous est parvenue jusqu'à ce jour. Cette attitude est incompréhensible et irresponsable, si on sait que le but essentiel de l'offre consiste dans la fidélisation respectivement la reconquête de clients et que les ambassadeurs des produits de l'Entreprise des P.et T., donc son personnel ne peut profiter des avantages de l'offre « Intégral ».

Participation au bénéfice

Reconduction du système de participation au bénéfice

Le processus de participation au bénéfice de l'Entreprise en faveur du personnel de l'EPT par le biais du système d'évaluation se termine en fin d'exercice 2006 (les évaluations effectuées en début 2007 permettront la distribution de la participation au bénéfice de 2006 en 2007).

Le système, ayant fait ses preuves auprès du personnel notamment d'un point de vue motivation et de communication hiérarchique depuis sa mise en œuvre en 1995, est devenu un des piliers de la gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, nous estimons qu'une reconduction du processus s'impose.

La procédure à respecter pour proroger ledit système définie à l'article 25.2 de la loi portant création de l'entreprise des P&T, est initialisée par une proposition du Comité de Direction soumise aux Conseils pour approbation.

Le Syndicat des P&T a soumis la proposition ci-dessous au Comité de Direction:

a) Durée de prolongation
Reconduction du système pour les 3 prochaines années (2007-2009).

b) Enveloppe financière globale

Jusqu'ici le montant alloué à titre de participation au bénéfice représentait 6% de la moyenne arithmétique des résultats d'exploitation (après impôts) réalisés par l'Entreprise lors des 5 derniers exercices.

Or, à partir de l'exercice 2006 le nombre de personnes qui bénéficieront d'une participation au bénéfice augmentera substantiellement avec les quelques 300 porteurs de journeaux supplémentaires engagés dans le cadre de la généralisation de la distribution (matinale) par l'EPT sur tout le territoire national. En contre-partie cette nouvelle activité de la messagerie postale aura une influence négative sur le résultat d'exploitation de l'Entreprise puisque cette dernière prend à son compte les frais supplémentaires afférents, alors que l'Etat et les éditeurs se tiennent indemnes.

Etant donné que cette subvention indirecte à la presse ne saurait être imputée à charge du personnel des P&T, le Syndicat a demandé que le personnel bénéficie d'une compensation appropriée et que l'enveloppe de la participation des trois exercices suivants soit majorée de 150.000 à 200.000 euros.

Bilan de l'évaluation 2005

Note moyenne générale et par division

	2004	2005
Entreprise	3,99	4,02
DG	4,08	4,15
DT	4,07	4,12
DP	3,92	3,95
DF	4,03	4,04



La MOBILOPHONIE

Le marché mobile continue à croître fortement au Luxembourg et peut être considéré comme très concurrentiel ; ses prix se situent parmi les plus bas en Europe.

Le Luxembourg peut se prévaloir d'un taux de pénétration théorique de la mobilophonie de 150%, le taux le plus élevé dans l'Union européenne, dû entre autres au nombre élevé de frontaliers, d'agents et de fonctionnaires internationaux possédant des cartes SIM et aux utilisateurs de plusieurs cartes SIM pour l'usage professionnel et privé.

Les tarifs "roaming"

La Commissaire européenne à la Société de l'information Mme Viviane Reding, a annoncé vouloir promouvoir une réelle concurrence dans le marché des communications mobiles qui, à l'heure actuelle, selon ses dires ferait défaut

Lors d'une conférence de presse, Madame Reding, l'air funeste, digne d'une prochaine fin du monde, s'est dite choquée par des prix prohibitifs de la mobilophonie internationale.

Elle a menacé d'intervenir sur le marché qui, faut-il le rappeler, est totalement ouvert à la concurrence, et elle entend dicter les prix du ré-acheminement des appels mobiles internationaux et de les fixer à un niveau qu'elle considère comme raisonnable.

A défaut d'une auto-régulation de la part des opérateurs, la Commissaire proposera un règlement visant à limiter les frais d'itinérance dans le secteur des communications mobiles.

Ce règlement contraindrait les opérateurs à appliquer les mêmes tarifs que ceux facturés à un abonné qui utilise le réseau d'un autre opérateur dans son pays où à l'étranger. Il s'agirait donc d'appliquer des tarifs nationaux, qu'il s'agisse d'appels internationaux ou locaux.

En principe ce règlement devra être adopté par la Commission européenne, avant d'être soumis au Parlement et puis au Conseil, à moins que la Commission ne décide d'appliquer l'article 86.3 du traité de l'Union européenne qui l'autorise, dans le cadre de son rôle de gardienne des règles de la concurrence, à adresser, en tant que de besoin, des directives ou décisions appropriées aux Etats membres, qui sont directement applicables, sans l'aval du Conseil des ministres ou du Parlement européen.

Un agencement des tarifs roaming sur des prix nationaux mettrait l'EP&T luxembourgeois dans une situation extrêmement précaire.

Les prix des communications mobiles nationales facturées au Luxembourg figurent parmi les plus bas en Europe. L'application de ces tarifs pour les communications internationales aurait comme conséquence inévitable une baisse sensible de la rentabilité des opérateurs et le cas échéant

une majoration des tarifs nationaux

à l'image de ce qui s'est récemment passé pour les tarifs des transferts de fonds dans le secteur financier soumis au mêmes contraintes d'un prix unique pour tout l'espace communautaire.

Le tarif des communications croît avec la distance plus rapidement que leur coût d'acheminement, les appels longue distance payent pour les appels locaux; les communications d'heure creuse, dont le coût marginal est quasiment nul puisque la capacité du réseau n'est pas saturé, payent pour les communications d'heure chargée. Dans la couche d'infrastructure la péréquation géographique des tarifs implique que les raccordements en zone dense, les moins coûteux, paient pour les raccordements en zone d'habitat dispersé.

Ce système de subventions internes, imposées par des contraintes de service public telles que la péréquation géographique ou un accès garanti et abordable pour tous, sera mis en question lorsque les prix roaming devront être fixés au niveau des prix nationaux.

A côté du volet des prix roaming une intervention de la Commission Européenne sur les prix aurait également des incidences sur le volet santé en l'occurrence les

normes concernant les radiations non ionisantes dues à la téléphonie mobile cellulaire

Au Luxembourg la fixation des valeurs limite des normes au sujet des radiations non ionisantes dues à la téléphonie mobile cellulaire à 3V/m est sensiblement moins élevée que la valeur de 40 V/m préconisée par la Commission européenne. Cette limitation volontaire de la part du Luxembourg implique une réduction d'énergie à laquelle les utilisateurs sont exposés d'un facteur de 200.

Si une telle réglementation peut être défendue en termes de considérations liées à la santé publique, il reste néanmoins à être conscient que l'application d'un tel régime de limitation des radiations a nécessairement comme conséquence une augmentation des coûts de l'infrastructure de la téléphonie mobile. Ainsi, à terme, vu ces contraintes réglementaires, cela pourrait justifier des prix de terminaison mobile plus élevés que dans d'autres Etats-membres ayant des valeurs limites plus élevées, et donc entraîner par-là des prix de communications plus onéreux.

Sollten aber auch die Dorfmetzger – bäcker und –kleinkrämer auch nach und nach aus den Ortschaften verdrängt werden, so kann die Post ja noch auf die Automaten zurückgreifen.

An sich sind die Automaten ja ganz praktisch; sie arbeiten rund um die Uhr, kennen keine Überstunden, keinen Mutterschaftsurlaub, stellen keine Gehaltsansprüche und der Kunde muss, im Prinzip, nicht in langen Schlangen vor den wenigen geöffneten Schaltern ausharren, wo eine Kohorte von Unglückseligen sich mit unendlich komplizierten Fragen von normalisierten oder nicht-normalisierten Briefen mit den Schalterbeamten herumschlagen.

In Wirklichkeit aber, anstatt uns das Leben zu erleichtern, nerven diese Automaten gewaltig.

Der Mensch wollte die Automaten nach seinem Ebenbild erschaffen....das hat er toll hingekriegt!

Die Automaten sind launisch, sie verführen zum unüberlegtem Konsum und sie stehlen...schlimmer noch als die Menschen. Meistens funktionieren sie nicht, und arbeiten nur wenn sie wollen, spucken jede Menge Geld aus, aber interessieren sich nicht ob der Kunde das überhaupt bezahlen kann; sie schlucken einen Euro und liefern

eine Briefmarke für 80 cents (dabei gibt es kein Porto für 80 cents) und unterschlagen 20 cents, wobei der Kunde noch Glück hat, denn oft wird sein Geld, ohne irgendwelche Gegenleistung, einbehalten.

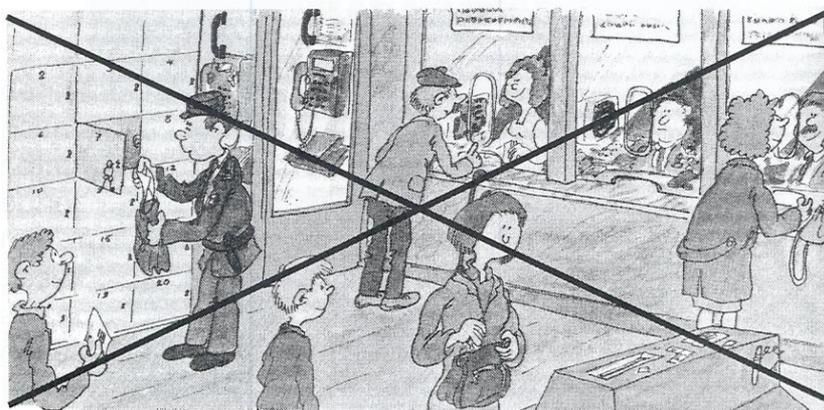
Da lobe ich mir aber die Schalterbeamtinnen und -beamten. Zugegeben, sie sind auch nur Menschen, und manchmal etwas grimmig,..... aber musste je ein Kunde, wie bei einem Automaten, sie mit der Faust auf den Kopf schlagen oder ihnen einen Fusstritt geben damit sie überhaupt funktionieren.

Wir werden sie vermissen, diese netten Postschalterbeamtinnen und Postschalterbeamte.

Demzufolge,

- jeder der, wenn er eine Briefmarke braucht, sich nicht drängeln lassen will um auch noch voll zu tanken,
- jeder der ein Postpaket abschicken will, aber überhaupt keine Schwarzwälderkäsesahnetorte mag,
- jeder der Geld überweisen will, ohne dabei gleich den Pastor aufzusuchen,

sollte **einen Protestbrief** an den Generaldirektor schreiben,.....es wird nichts nützen, aber es belebt das Geschäft, sowie die Rentabilität der Postschalterbeamtinnen und -beamten



Zeichnungen aus « wir entdecken die Post » (Publications Zack)



Postes : Restructuration du réseau des bureaux de poste

Dans un communiqué de presse intitulé

« Eis Post » auf Abwegen

le Landesverband (FNCTTFEL), le syndicat socialiste des chemins de fer luxembourgeois (CFL), a fait état d'un projet du Comité de Direction de l'Entreprise des P&T de réduire substantiellement le nombre des bureaux de poste.

Ainsi, le Landesverband écrivait:.....
Auch die Schalterdienste und Finanzdienste bleiben nicht verschont. Auch hier heissen die Rezepte Rationalisierung, Zentralisierung sowie Auslagerung im grossen Stil. Bis 2008 sollen zwei Drittel aller Postämter geschlossen werden (von über 100 auf knapp 40).

Effectivement le Conseil d'Administration de l'EP&T a été saisi d'un plan stratégique concernant les améliorations structurelles à apporter au réseau de vente du groupe EP&T (donc y compris les sociétés dans lesquelles l'EP&T détient des participations) et qui prévoyait de réduire le nombre des bureaux de postes de 66 unités pour passer ainsi de 105 à 39 bureaux, **mais**, ce que le Landesverband écrit d'une plume si facile qu'elle plane au-dessus des réalités, mérite quelques mises au point :

Quant à la forme

il faudra de prime abord se demander de quel droit le Landesverband se fait l'interprète des intérêts du personnel de l'EP&T ; le fait que le Président du Comité de Direction des P&T, dans un moment d'esprit troublé, leur ait récemment accordé une entrevue ne lui confère aucun caractère de représentation agréée du personnel, et ne les habilite nullement à se mêler des affaires des P&T. Jusqu'ici le Syndicat des P&T s'en est toujours bien sorti sans recours à autrui.

Ensuite, il y a lieu de relever que ledit projet de restructuration constitue en fait un avant-projet qui a été soumis au Conseil d'Administration (à titre confidentiel) comme base primaire de discussion. Lors des premières analyses du dossier, il est rapidement apparu que le projet était bâclé, qu'il n'était pas viable et qu'il ne saurait être accepté tel quel, de sorte qu'il n'était pas encore l'heure de le porter et de le discuter sur la place publique.

Depuis lors, le projet a déjà été modifié plusieurs fois sans que pour autant il soit d'ores et déjà à un stade qui puisse trouver l'approbation du Conseil d'Administration.

Quant au fond

L'analyse approfondie de la situation actuelle des bureaux de poste démontre que malgré une présence géographique importante, la répartition de guichets postaux dans les différentes villes et villages ne correspond plus aux principaux flux économiques et humains. Il y a donc un besoin manifeste de restructurer le réseau afin qu'il puisse valablement tenir compte des nouveaux modes de vie, des réalités économiques et démographiques.

Le Syndicat partage le constat du Comité de Direction qu'une révision structurelle du réseau de vente s'impose *pour répondre aux besoins en prestations postales de la population, y compris les habitants en région rurale et même celles sans mobilité.*

Le Syndicat estime même que cet objectif est trop restrictif dans la mesure où le réseau de vente ne concerne pas uniquement les prestations postales, mais qu'il constitue également un point de contact important pour la vente des produits et services de télécommunications et des services financiers postaux.

Le Syndicat partage également le point de vue qu'il faudra développer des synergies dans le groupe EP&T étant entendu qu'il ne saurait être question d'exporter du chiffre d'affaires de la maison-mère vers des filiales au grand bénéfice de partenaires privés.

Il est évident que, dans un environnement concurrentiel, un réseau de vente doit, de temps en temps, se soumettre à une modernisation et être adapté au nouveau contexte social, économique et démographique afin d'être le plus près des clients, aux endroits, aux heures d'ouverture et avec une gamme et qualité de produits répondant à ses besoins.

Une priorité revient donc, dans le respect des obligations du service universel, (présence obligatoire de suffisamment de points de vente) à la détermination des besoins effectifs et de la fixation de critères d'accessibilité.

Situation actuelle

Le réseau de vente se compose actuellement de

- 52 bureaux à heures d'ouverture restreintes (+/-2 hres/jours) de lundi à vendredi
- 46 bureaux ouverts entre 35 et 40 hres / jours du lundi
- 7 bureaux ouverts à plein temps du lundi à vendredi et partiellement les samedis

et

- 2 postshops
- 43 appareils « bancomat »
- 92 distributeurs de carnets de timbres-pose
- 3 distributeurs télécarter
- 1 appareil multi-produits

En ce qui concerne le taux de fréquentation les bureaux de Luxembourg-Centre, Luxembourg-Ville et Esch-Centre réalisent à eux seuls 25 % de toutes les opérations postales alors que 60 % des opérations de guichet sont réalisées par les bureaux de poste situés au centre et au sud du pays.

Relevé des opérations par jour

(moyenne des exercices 2000-2003/ des statistiques plus récentes ne sont pas disponibles !!!)

<i>Moyenne des opérations par jour</i>	<i>Nombre de bureaux</i>	<i>Heures d'ouverture par semaine</i>
2.640	1	plein temps
1.818	1	plein temps
1.148	1	plein temps
501-700	4	plein temps
301-500	18	plein temps
101-300		plein temps
101-200	14	12 bureaux à plein temps 1 bureau à 17,50 hres 1 bureau à 28,75 hres
51-100	15	2 bureaux à 35,00 hres 2 bureaux à 22,50 hres 5 bureaux à 17,50 hres 1 bureau à 16,25 hres 3 bureaux à 12,50 hres 2 bureaux à 10,00 hres
25-50	16	2 bureaux à 12,50 hres 12 bureaux à 10,00 hres 1 bureau à 7,50 hres 1 bureau à 5,00 hres
moins que 25	21	4 bureaux à 10 hres 17 bureaux à 7,50 hres

Il en résulte que pour quelques bureaux l'affluence est très réduite et on peut se demander s'il y a effectivement un besoin pour garder en place tel ou tel point de vente. La raison peut avoir divers origines : tout d'abord certains les heures d'ouverture sont mal choisies, le bureau est situé à un endroit défavorable, l'accessibilité laisse à désirer etc.

Pour déterminer la répartition appropriée en bureaux de postes sur tout le territoire national, l'Entreprise s'est fixée des critères se basant :

- sur la population vivant dans un rayon déterminé,
- la distance à parcourir pour rejoindre le bureau le plus proche et
- des considérations commerciales.

Dès lors, sur base de ces critères l'Entreprise entend déterminer :

- 1.- les localités qui disposeront d'au moins un bureau de postes
- 2.- les localités qui disposeront d'un point de vente sous forme d'un postshop
- 3.- les localités qui pourront disposer d'un postshop, si aucun point de point relevé sub 1) et 2) ci-avant ne se trouve dans les alentours
- 4.- les localités qui ne disposent d'aucun point de vente de produits P&T

La mise en application de ces critères mènerait
selon le critère sub 1) au maintien de 40 bureaux, (sur les 105 ouverts actuellement)
selon le critère sub 2) aux créations de 8 nouveaux postshops et
de 15 points de vente gérés par LuxGSM S.A.
selon le critère sub 3) à la création de 50 nouveaux postshops.

Cette réforme aurait évidemment également des répercussions sur l'état des effectifs de l'EP&T.

Il a lieu de prime abord de re-confirmer que selon l'Agenda 2007 il n'y aura pas auprès des P&T de licenciements pour des raisons économiques. Les agents attachés à des bureaux qui seraient fermés seraient réaffectés vers d'autres bureaux très fréquentés.

Or il s'est rapidement avéré que par l'application des critères proposées par l'Entreprise, des bureaux importants se trouvant dans les centres de villes telles que Schiffange ou Grevenmacher seraient fermés et remplacés par des postshops ou points de vente LuxGSM dans la grande périphérie, ce qui est totalement inadmissible. Entre-temps ces bureaux ont de nouveau été rajoutés à ceux qui resteront ouverts, ce qui vaut comme preuve que les critères arrêtés sont totalement farfelus.

Force a été de constater que les besoins effectifs des clients ne figuraient pas parmi les critères retenus par le Comité de Direction qui se basait, pour la définition de ces critères uniquement sur un répartition géographique des lieux d'habitation des résidents, en ignorant les habitudes des clients, et on oubliant que chaque jour 140.000 travailleurs frontaliers (qui constituent également des clients potentiels) séjournent sur le territoire luxembourgeois.

Le projet de restructuration a donc été refusé et à été remis sur le métier

Affaire à suivre.

RUBBEL



**EURO
MILLIONS**

The logo features the words "EURO" and "MILLIONS" in a bold, italicized, sans-serif font. The text is surrounded by five spheres of varying sizes, some with patterns, and a bright, starburst-like light effect emanating from behind the text.

Zubite

The logo consists of the word "Zubite" in a stylized, italicized, sans-serif font. The letters are white with a thick black outline. The text is set against a dark, circular background that has a subtle gradient and a slight shadow effect.

Pour que le jeu reste un jeu



Loterie Nationale

COMMUNIQUE DE PRESSE



Posteitaliane

Bruxelles,
27 juillet 2006

9 opérateurs postaux lancent un appel commun à la prudence dans le cadre de la réforme postale de 2009.

A la suite de la publication de l'étude PWC sur « l'impact sur le service universel de la réalisation du marché intérieur postal en 2009 », les opérateurs postaux belge, chypriote, français, grec, italien, hongrois, luxembourgeois, polonais et espagnol - qui servent plus de 50% de la population de l'Union européenne - expriment leur inquiétude au sujet des résultats de l'étude et appellent la Commission européenne à adopter une approche équilibrée dans la rédaction de la future législation postale.

Au début de ce mois de juillet, la Commission européenne a rendu publique une étude prospective menée à sa demande par PriceWaterhouseCoopers (PWC) pour évaluer, dans chaque Etat membre, l'impact de la libéralisation totale en 2009 sur la fourniture du service universel postal

Comme le prescrit la directive postale 2002/39/CE, la Commission se basera sur les conclusions de cette étude, pour présenter avant le 31 décembre 2006, « *un rapport au Parlement européen et au Conseil, assorti d'une proposition confirmant, le cas échéant, la date de 2009 pour l'achèvement du marché intérieur des services postaux ou définissant toute autre étape à la lumière des conclusions de l'étude.* »

L'étude de PWC constate que l'ouverture du marché aura un impact significatif sur le prestataire du service universel ainsi que sur le service universel postal lui-même dans la majorité des Etats membres. Cet impact varie selon la situation spécifique de chaque pays. L'étude conclut dès lors à la nécessité pour ces Etats membres de mettre en place des mesures d'accompagnement spécifiques pour assurer la pérennité du service universel en environnement libéralisé.

Ces mesures peuvent être classées dans trois catégories :

- La première, concerne des gains d'efficacité et de productivité supposés compenser les effets de la libéralisation. Outre des mesures de saine gestion déjà en cours d'application, ils incluent une réduction de la densité du réseau de bureaux de poste, ainsi qu'un alignement des coûts salariaux de l'opérateur historique sur ceux de ses concurrents ;

- La deuxième, consiste en la réduction de l'offre de service universel lui-même, afin d'en réduire le coût et en une augmentation des prix pour les petits utilisateurs.
- La troisième consiste, en dernier recours, en subsides directs de l'Etat.

Pour les signataires de ce communiqué, les mesures d'accompagnement proposées sont soit préjudiciables à la majorité des utilisateurs, soit impraticables, soit ne constituent tout simplement pas des mesures d'accompagnement spécifiques. Aucune démonstration n'est apportée de leur efficacité et de leur adéquation à l'objectif poursuivi.

Ces mesures n'offrent pas de garantie de financement pour le service universel tout en mettant à mal l'étendue, la qualité et l'accessibilité des services dont jouissent actuellement les citoyens de l'Union.

Pourtant les enjeux en termes de dommages économiques et sociaux que constituerait une carence dans l'offre de service universel sont au cœur des préoccupations de la Commission, comme le rappelle le considérant 3 de la Directive de 2002 : *« l'article 16 du Traité souligne la place qu'occupent les SIEG¹ parmi les valeurs communes de l'Union ainsi que le rôle qu'ils jouent dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale. Il indique en outre qu'il convient de veiller à ce que ces services fonctionnent sur la base de principes et dans les conditions qui leur permettent d'accomplir leurs missions »*

L'étude n'apporte aucune réponse claire ni sur l'impact économique d'une réduction du service universel, notamment sur les petites et moyennes entreprises, ni sur ses conséquences sociales et sociétales.

Enfin l'étude ne répond pas à la demande explicite du Parlement Européen de février 2006 de déterminer un financement approprié pour le Service Universel.

Les signataires invitent à la prudence dans le cadre de la rédaction de la 3^{ème} Directive Postale

Des mesures réellement efficaces de financement du service universel postal doivent être identifiées et mises en place avant de procéder à la suppression du seul mode de financement qui, à ce jour, aie montré son efficacité, à savoir un secteur réservé approprié.



Posteitaliane

COMITE du SYNDICAT des P&T

<i>Président</i>	Heyder	Jean-Marie	ingénieur	DT - Département Qualité	4991-5748
<i>Vice-Président</i>	Goergen	Gilbert	exp. technique	DT - CT Esch/Alzette	554321-43
<i>Vice-Président</i>	Kirsch	Eugène	facteur	DP – Bettembourg Distribution	
<i>Secrétaire Général</i>	Olinger	Patrick	rédacteur	DG - Affaires Sociales et Santé au Travail	4765-4563
<i>Secrétaire Général adjoint</i>	Thill	Jean-Jacques	technicien	DT - CT Gare	4088-7463
<i>Trésorier</i>	Scheer	Monique	exp. administrative	DP - Téléboutiques	4088-7074
<i>Trésorier adjoint</i>	Hulten	Régine	employée publique	DG - Service P	4765-4278
<i>Gestion état des effectifs</i>	Blei	Joël	artisan	DT – Département Infrastructures Fixes	4991-5788
<i>Rapports de réunions</i>	Backes	François	rédacteur	DG – Comptabilité Télécommunication	4991-5565
<i>Membres:</i>	Bach	Alain	technicien	DT – Département Technologies et Services Mobiles	4991-5021
	Bernar	Hervé	facteur	DG – Service Matériel	
	Clesse	Patrick	employé public	DP – Département Commercial	4088-7668
	Juchem	Raymond	facteur	DP – Bettembourg Distribution	
	Hencks	Raymond	rédacteur	DG - Affaires Sociales et Santé au Travail	4765-4202
	Lucius	Fernand	exp. administratif	DP – Postes Lux-Centre	4765-4353
	Magar	Claude	ingénieur-technicien	DT – Cellule Personnel et Formation DT	4991-5447
	Reinert	Maggy	employée publique	DT – Département Clients Résidentiels	4991-6177
	Ruckert	Claude	exp. administratif	DG – Matériel Gare	4765-4207
	Scheid	Marc	technicien	DT – Département Technologies et Services Mobiles	4088-7432
	Stemper	Carlo	artisan	DT - CT Gare	4088-7439

Représentants du Syndicat au Conseil d'Administration des P&T:

Goergen Gilbert, Hencks Raymond, Heyder Jean-Marie

APPEL AUX EMPLOYES PUBLICS

L' ADEPT (Association des Employés des P&T) lance un appel à tous les employés publics de l'Entreprise des P&T afin de renforcer son comité et ainsi assurer la continuité de l'association.

Avec le départ de 3 membres du comité pour diverses raisons, notre Comité se retrouve largement décimé. Pour assurer la survie de l'association, il est primordial que d'autres personnes prennent la relève, comme il serait catastrophique de devoir cesser nos activités.

Tout candidat désireux de s'engager pour défendre les intérêts des employés peut faire acte de candidature.

La carrière de l'employé diffère de celle des fonctionnaires et il est donc primordial de pouvoir se faire représenter par une association défendant leurs propres intérêts et non pas par d'autres associations qui en majorité représentent la carrière des fonctionnaires.

De ce fait, tout nouveau candidat dynamique prêt à prendre la relève sera le bienvenu.

Les intéressés sont invités à adresser leur candidature par écrit :

- soit à l'ADEPT, BP. 909, L-2019 Luxembourg,
- soit par email à regine_hulten@ept.lu.

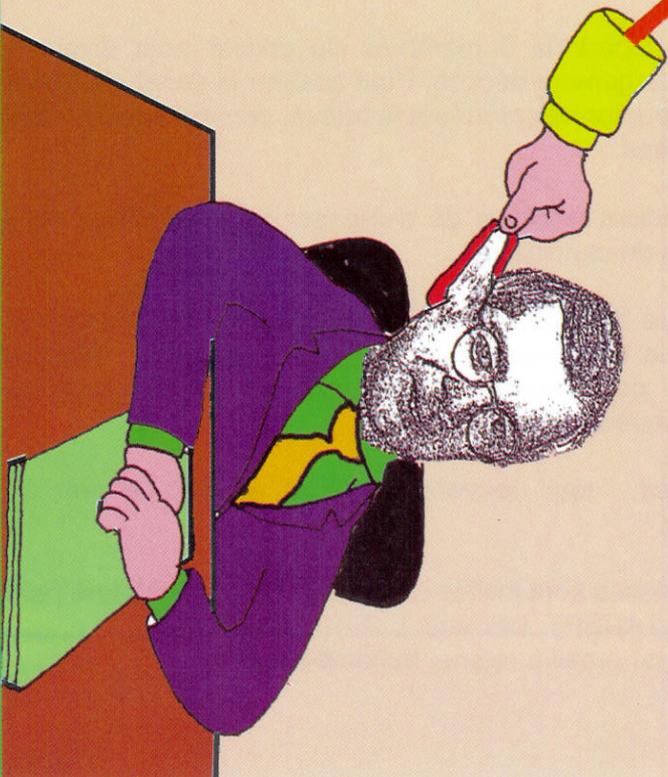
Avis important à tous les membres du Syndicat

Veillez, s'il vous plaît, communiquer tout changement d'adresse de suite au Secrétariat du Syndicat des P&T :

Syndicat des P&T
BP 623
L-2016 Luxembourg

Agenda 2007 :

BILAN DU GRAND CHANGEMENT CULTUREL !



© 2006 P&T

LUXEMBOURG-GARE
PORT PAYE
P/S 409

Postfix



Bulletin d'information du Syndicat des P&T
b.p. 623 L-2016 Luxembourg